

Date de convocation :  
25 avril 2024

Date d'affichage :  
25 avril 2024

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**29- 2024**  
**SUBVENTION**  
**EXCEPTIONNELLE**  
**AUX**  
**ASSOCIATIONS**  
**NON SPORTIVES**

Le Maire informe le conseil que lors des différentes réunions de la commission des finances, des discussions ont eu lieu autour de la somme attribuée aux associations non sportives. Après réflexions, la commission des finances a émis un avis favorable à octroyer une subvention exceptionnelle à chaque association de la commune non sportive.

Le maire propose donc de verser **50 €** de subvention exceptionnelle par association non sportive de la commune.

Après étude et discussion le conseil **accepte** à **l'unanimité** des suffrages exprimés de verser **50 €** de subvention exceptionnelle par association non sportive de la commune.

Publié sur le site internet  
le : 21/05/2024  
Envoyé en Préfecture le :  
15/05/2024  
Reçu en Préfecture le :  
15/05/2024  
Identifiant de  
télétransmission :  
002-210206512-  
20240514-29-2024-DE

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.

Alain NORMAND  
Le Maire,